



Date : 20 décembre 2022

Objet : Qualité de l'inscription des données médicaments au DSQ en pharmacie communautaire :  
état de la situation et plan d'optimisation.

Bonjour!

Dans le cadre du cours *Projet d'exploration* du programme de doctorat en premier cycle en pharmacie de l'Université Laval, trois étudiants ont dressé le portrait des différentes informations lors de la transmission d'informations via le dossier de santé Québec (DSQ) entre les pharmacies communautaires et les établissements de santé au sein de la région de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches. Le titre du projet est : *Qualité de l'inscription des données médicaments au DSQ en pharmacie communautaire : état de la situation et plan d'optimisation*.

En effet, le DSQ est de plus en plus utilisé comme outil de prescription lorsque les patients sont admis en centre hospitalier ou lors des questionnaires à l'admission afin d'évaluer la médication prise à domicile. Cela permet aux intervenants d'avoir accès à une source d'information rapidement, comparativement à la demande de profil en pharmacie qui pouvait occasionner des délais pour l'équipe médicale. Cette nouvelle façon de faire exige **une exactitude et une qualité de l'information** afin de diminuer toutes les ambiguïtés possibles et, par conséquent les appels vers les pharmacies communautaires.

Dans les prochains mois, nous vous reviendrons avec des éléments à bonifier pour la qualité et la sécurité de vos patients qui proviennent des constats du projet

*En inscrivant les informations complètes dans nos posologies, nous  
assurons la sécurité des usagers et une meilleure qualité  
d'information avec nos partenaires !*



Préciser le moment de la journée et le jour de prise à l'ordonnance permet à l'équipe médicale de réagir rapidement !

**Exemple :** M<sup>me</sup> T. B. est admise dans un contexte de chute. Sa médication pour l'hypertension est ajustée selon ses valeurs de tension artérielle au centre hospitalier, mais sa condition clinique n'est pas représentative de la prise réelle de sa médication à domicile.

- **À éviter :** Prendre 1 capsule 1 fois par jour, même heure chaque jour  
→ **Recommandation :** Prendre 1 capsule 1 fois par jour **au souper**
- **À éviter :** Prendre 1 comprimé une fois par semaine  
→ **Recommandation :** Prendre 1 comprimé 1 fois par semaine **le mardi matin**

En précisant le moment et le jour de prise, l'ordonnance est plus sécuritaire.